

SINISTRALITÉ AU TRAVAIL EN VENDÉE **2024**

LES CHIFFRES CLÉS - VENDÉE

1 | Le contexte économique (INSEE - Extraits du dossier "Faits et Chiffres" n° 434)

Comme l'ensemble de la région, la Vendée bénéficie d'une situation plutôt favorable sur le plan économique et social. Le département est particulièrement attractif pour la population.

Sa croissance démographique élevée - la 4^e plus forte des départements de France métropolitaine depuis le début des années 2000 - est due à l'attractivité qu'exerce la côte vendéenne sur les retraités, mais aussi à des arrivées d'actifs dans les territoires les plus proches de l'agglomération nantaise.

Les emplois dans les fonctions de fabrication et BTP y sont plus répandus qu'ailleurs, en raison du caractère industriel prononcé de l'économie vendéenne et du dynamisme de la construction.

Le chômage y est particulièrement faible par rapport au niveau régional et encore plus si on le compare au niveau national.

19 000

établissements employeurs actifs
au 31/12/2024



200 000

salariés embauchés
au 31/12/2024



Source : Urssaf Caisse nationale, Observatoire économique



L'effectif salarié structuré par l'activité économique en Vendée

Secteurs d'activité de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF)	2023	2024	Part 2024	Évolution 2023-2024
B - Industries extractives	312	299	0,1 %	-4,2 %
C - Industrie manufacturière	55 184	55 305	27,6 %	+0,2 %
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	512	543	0,3 %	+6,1 %
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 563	1 616	0,8 %	+3,4 %
F - Construction	22 153	21 967	11,0 %	-0,8 %
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	36 879	36 955	18,5 %	+0,2 %
H - Transports et entreposage	13 162	13 427	6,7 %	+2,0 %
I - Hébergement et restauration	9 074	9 244	4,6 %	+1,9 %
J - Information et communication	2 071	2 056	1,0 %	-0,7 %
K - Activités financières et d'assurance	4 837	4 939	2,5 %	+2,1 %
L - Activités immobilières	1 989	1 866	0,9 %	-6,2 %
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8 874	8 812	4,4 %	-0,7 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	14 399	14 138	7,1 %	-1,8 %
O - Administration publique	1 040	1 063	0,5 %	+2,2 %
P - Éducation	4 182	4 226	2,1 %	+1,1 %
Q - Santé humaine et action sociale	15 107	15 273	7,6 %	+1,1 %
R - Arts, spectacles et activités récréatives	3 418	3 615	1,8 %	+5,8 %
S - Autres activités de services	4 821	4 857	2,4 %	+0,7 %
Total	199 577	200 201	100,0 %	+0,3 %

Source : Urssaf Caisse nationale, Observatoire économique

En 2024, 28 % des salariés de Vendée travaillaient dans le secteur industriel. Le nombre de salariés de ce secteur reste stable en Vendée entre 2023 et 2024.

18,5 % des salariés de Vendée travaillaient dans le secteur du Commerce, incluant le commerce et la réparation automobile. Ce secteur stabilise également le nombre de ses salariés entre 2023 et 2024.

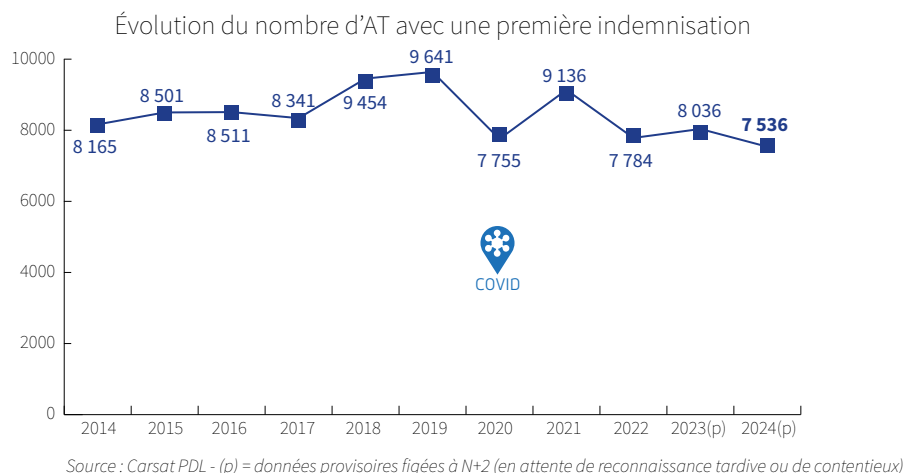
11 % des salariés de Vendée travaillaient dans le secteur de la Construction, qui enregistre un léger repli en 2024. La crise perdure dans ce secteur, avec une nouvelle baisse du nombre de permis de construire et de mises en chantier.

D'autres secteurs comme les Activités de services administratifs et de soutien (comprenant l'intérim) ou la Santé humaine et l'action sociale enregistrent chacun autour de 7-8 % des effectifs salariés du département.

2 | La sinistralité AT MP

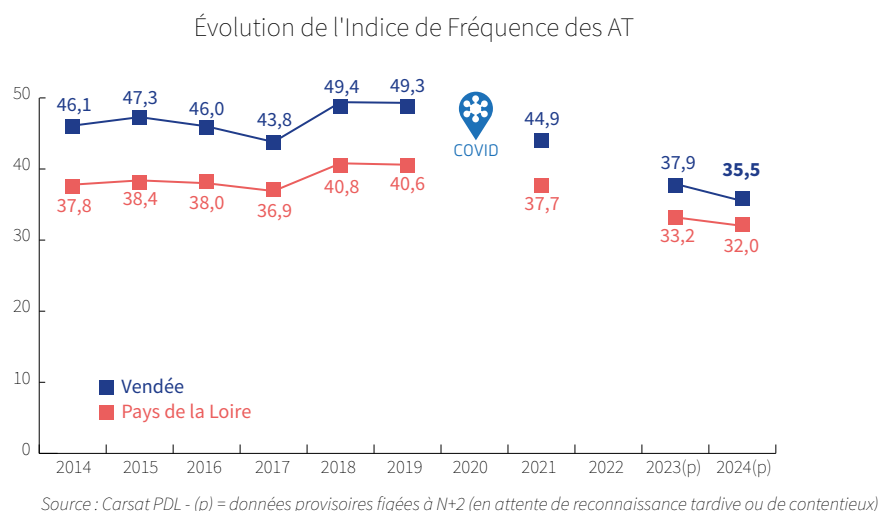
■ Les Accidents du Travail [Source : Carsat PDL]

Près de 7 500 accidents du travail avec une première indemnisation en 2024

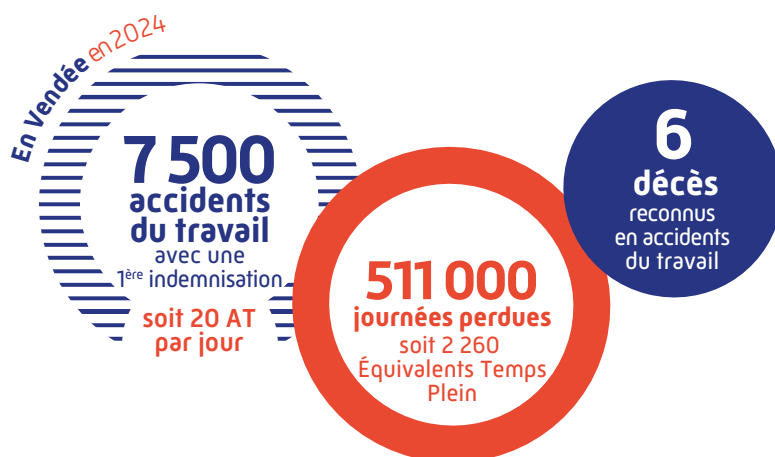


La Vendée comptabilise en 2024, près de 7 500 AT qui ont déclenché une première indemnisation, c'est-à-dire soit un arrêt de travail d'au moins 24 heures, une incapacité permanente ou un décès. La Vendée représente donc 20 % des AT au niveau régional. La même année, les emplois du département représentent 17 % des emplois de la région.

35,5 accidents de travail pour 1 000 salariés



Avec une moyenne de 35,5 accidents du travail pour 1 000 salariés en 2024, la sinistralité liée au risque accident du travail en Vendée tendrait à baisser, mais reste supérieure, historiquement, à la moyenne régionale.



Une sinistralité liée aux spécificités économiques du département

Secteurs d'activité de la Nomenclature des Activités Françaises (NAF)	Nombre d'AT avec une 1 ^{ère} indemnisation 2024(p)	Part du secteur	Nombre de journées perdues	Indice de Fréquence 2024	Taux de Gravité 2024
B - Industries extractives	Non significatif*	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif
C - Industrie manufacturière	1 891	25,1 %	138 874	35,0	1,5
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif
E - Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	82	1,1 %	5 718	50,1	1,9
F - Construction	1 223	16,2 %	74 432	55,3	2,2
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1 059	14,1 %	63 133	29,8	1,0
H - Transports et entreposage	569	7,6 %	51 648	46,9	2,2
I - Hébergement et restauration	345	4,6 %	23 242	27,7	1,1
J - Information et communication	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif	Non significatif
K - Activités financières et d'assurance	18	0,2 %	1 811	3,6	0,2
L - Activités immobilières	13	0,2 %	1 933	7,0	0,7
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	81	1,1 %	6 844	9,2	0,5
N - Activités de services administratifs et de soutien	1 099	14,6 %	61 056	65,4	2,0
O - Administration publique	122	1,6 %	5 288	17,4	0,6
P - Éducation	44	0,6 %	3 755	12,9	0,6
Q - Santé humaine et action sociale	757	10,0 %	58 414	38,8	1,6
R - Arts, spectacles et activités récréatives	165	2,2 %	7 044	43,8	1,3
S - Autres activités de services	57	0,8 %	5 161	11,9	0,7
Total	7 536	100,0 %	510 998	35,5	1,4

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)
*Le volume d'AT n'est pas assez conséquent pour calculer l'IF

Les secteurs qui comptabilisent le plus d'AT sur le département sont :

- l'industrie manufacturière avec 1 900 AT, soit 25 % des AT du département, qui inclue des activités où les accidents du travail sont plus fréquents et plus graves que la moyenne régionale comme les Industries agro-alimentaires et la métallurgie.
- la construction avec 1 223 AT, soit 16 % des AT du département et un IF très élevé (55,3 AT pour 1 000 salariés).
- les activités de services administratifs et de soutien (où l'on retrouve les agences de travail temporaire) avec 1 100 AT, soit 15 % des AT du département et un IF très élevé (65,4 AT pour 1 000 salariés)
- la santé humaine et action sociale, qui inclut les EHPAD, avec 757 AT, soit 10 % des AT du département.

QUELQUES DÉFINITIONS...

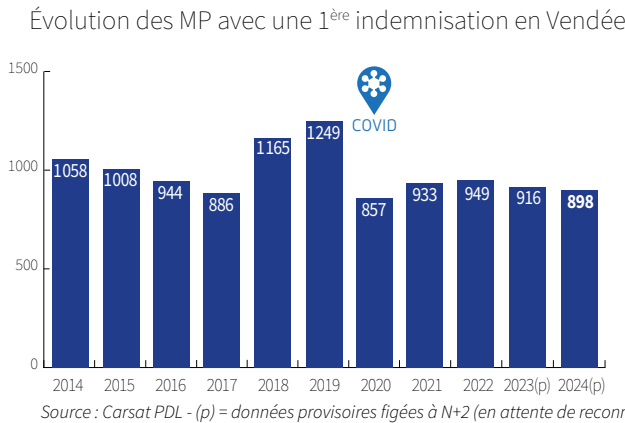
Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en premier règlement / effectif salarié) x 1 000

Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues / heures travaillées) x 1 000

■ Les Maladies Professionnelles [Source : Carsat PDL]

Lorsqu’une maladie professionnelle est reconnue, celle-ci est imputée au dernier employeur connu chez qui la victime a été exposée au risque. Quand il est impossible de déterminer chez quel employeur a été contractée la maladie, celle-ci est imputée au compte spécial. Il est à noter que les dépenses afférentes aux maladies professionnelles inscrites au Compte Spécial sont mutualisées intégralement.

Près de 900 maladies professionnelles avec une première indemnisation



En 2024, la Vendée, on comptabilise 898 maladies professionnelles avec une première indemnisation. Le département représente donc 20 % des MP au niveau régional alors que la même année les emplois de la Vendée représentent 17 % des emplois de la région.

Évolution des principaux indicateurs maladies professionnelles sur les 5 dernières années

	2020	2021	2022	2023(p)	2024(p)	Évolution 2023-2024
Nb de MP avec une première indemnisation	857	933	949	916	898	-2,0 %
Nb de journées perdues	299 072	321 468	304 016	313 821	279 610	-10,9 %
Coût Global	25 641 169	32 233 969	30 679 396	29 919 693	30 307 910	+1,3 %

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)



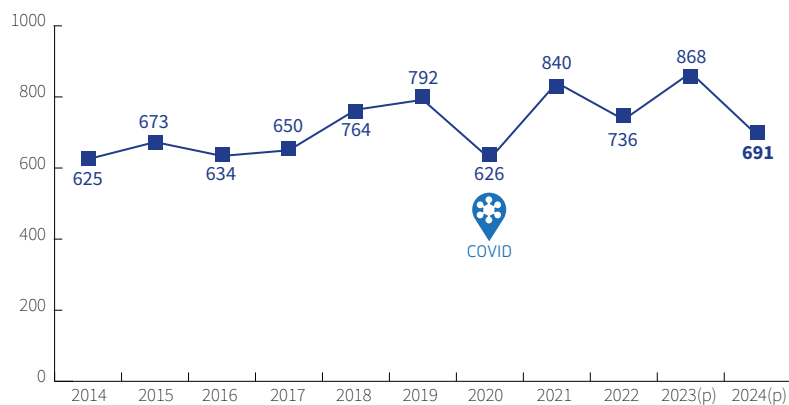
Maladies Professionnelles	2024(p)	% de MP
Troubles musculo-squelettiques (TMS)	869	96,8 %
MP hors Tableau	19	2,1 %
Autres	10	1,1 %
Total	898	100,0 %

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

■ Les Accidents de Trajets

Près de 700 accidents de trajet en 1^{ère} indemnisation

Évolution du nombre d'ATrajet 1^{ère} indemnisation en Vendée

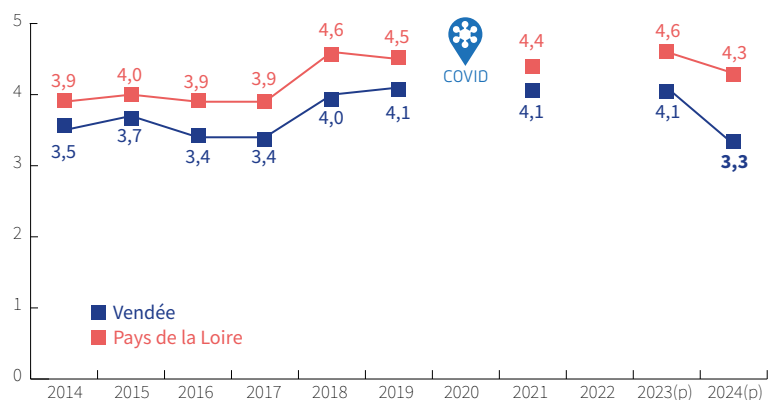


Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

En 2024, en Vendée, on comptabilise 691 accidents de trajet avec une première indemnisation. Le département représente donc 13 % des accidents de trajet au niveau régional.

3,3 accidents de trajet pour 1 000 salariés

Évolution de l'Indice de Fréquence ATrajet



Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Historiquement en-dessous de l'indice de fréquence régional, l'indice de fréquence de la Vendée le reste en 2024 avec 3,3 ATrajets pour 1 000 salariés, contre 4,3 sur la région.

